

16.9.2020

B9-0257/2020 }
B9-0259/2020 }
B9-0261/2020 }
B9-0265/2020 }
B9-0269/2020 } RC1/Am. 7

Amendement 7

Alexandr Vondra

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, GUE/NGL

COVID-19: coordination au niveau de l'Union des évaluations sanitaires et de la classification des risques et conséquences pour l'espace Schengen et le marché unique

Proposition de résolution commune

Paragraphe 5

Proposition de résolution commune

15. mesure l'importance des taux d'incidence cumulatifs *et* des taux de tests positifs dans l'évaluation de la propagation du virus, *mais estime* que d'autres critères tels que les taux d'hospitalisation et les taux de placement en soins intensifs devraient également être pris en considération;

Amendement

15. mesure l'importance des taux d'incidence cumulatifs *ou* des taux de tests positifs dans l'évaluation de la propagation du virus, *tout en estimant* que d'autres critères tels que les taux d'hospitalisation et les taux de placement en soins intensifs devraient également être pris en considération;

Or. en

AM\1213507FR.docx

PE655.448v01-00 }
PE655.450v01-00 }
PE655.452v01-00 }
PE655.456v01-00 }
PE655.460v01-00 } RC1

16.9.2020

B9-0257/2020 }
B9-0259/2020 }
B9-0261/2020 }
B9-0265/2020 }
B9-0269/2020 } RC1/Am. 8

Amendement 8

Alexandr Vondra

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, GUE/NGL

COVID-19: coordination au niveau de l'Union des évaluations sanitaires et de la classification des risques et conséquences pour l'espace Schengen et le marché unique

Proposition de résolution commune

Paragraphe 48 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

48 bis. recommande que chaque nouvelle proposition ou initiative présentée par la Commission fasse l'objet d'un «test de reprise» afin d'évaluer si elle comprend des mesures qui entraveraient la reprise après la pandémie; préconise par ailleurs que les mesures qui échouent à ce nouveau «test de reprise» soient retardées, reportées ou totalement annulées;

Or. en

AM\1213507FR.docx

PE655.448v01-00 }
PE655.450v01-00 }
PE655.452v01-00 }
PE655.456v01-00 }
PE655.460v01-00 } RC1